



# Convocation à l'Assemblée Générale

Vous êtes convié-e-s à participer à l'Assemblée Générale de l'Association Française de sociologie qui se tiendra à la

*salle des fêtes de la mairie du 13<sup>ième</sup> arrondissement*

*M° : Place d'Italie (ligne 5, 6, 7) bus : 27, 47, 57,64,83, Parking Vincent Auriol*

**JEUDI 16 AVRIL 2009 17h-19h30,**

*sur l'ordre du jour suivant.*

## **17h La vie de l'association**

- Rapport financier de l'association par la trésorière (Catherine Déchamp-Le Roux)
- Rapport Moral de l'association par la Présidente (Dan Ferrand-Bechmann)
- Préparation au vote sur la Charte déontologique
- Présentation des candidat-e-s au comité exécutif
- Présentation des candidat-e-s à la présidence<sup>1</sup>

## **Votes** (voir note ci-dessous)

- Approbation du Rapport Moral, des Comptes et quitus aux membres de l'exécutif
- Approbation de la charte déontologique<sup>2</sup>
- Elections des nouveaux membres du Comité Exécutif
- Elections à la présidence<sup>1</sup>.

**Note :** Pour prendre part au vote, il faut être membre actif de l'Association française de sociologie à jour de sa cotisation. Vous pouvez régler votre cotisation sur le site de l'association <http://www.afs.fr>

Le site de l'association présente l'ensemble des informations relatives à l'assemblée générale et la présentation des candidat-e-s.

---

<sup>1</sup> L'élection à la présidence pourra être reportée au lendemain si le temps nécessaire pour l'organiser au mieux le 16 avril semble faire défaut.

<sup>2</sup> Comme le quitus au CE, la charte sera soumise à l'approbation de l'AG par un vote unique (Oui/Non) à main levée sans discussion des amendements possibles. Il est possible de suggérer de tels amendements dans le forum ouvert sur le site de l'association jusqu'à la fin du mois de mars (<http://www.afs.fr>). Une synthèse des suggestions sera réalisée avant le congrès et des versions papiers seront tenues à disposition des adhérent-e-s dès l'ouverture du congrès (voir accueil du congrès). Une discussion sur son contenu sera également organisée pendant le congrès et avant le vote. On supposera donc que le document sera bien connu au jour de l'AG.



# Assemblée générale du 16 avril 2009

## Procédure de vote

Il y aura quatre votes à l'Assemblée Générale:

- Approbation du Rapport Moral, des Comptes et quitus aux administrateurs
- Approbation de la Charte déontologique de l'association.
- Elections au Comité exécutif (C.E.)
- Elections à la Présidence<sup>1</sup>.

### **1<sup>er</sup> cas : Vous êtes présent-e à l'Assemblée Générale**

Vous votez sur place, avec votre badge ou de toute autre pièce précisant votre identité.

### **2<sup>ème</sup> cas : Vous n'êtes pas présent-e à l'Assemblée Générale :**

Vous pouvez donner un pouvoir à un membre de l'Afs (à jour de ses cotisations) qui participera à l'A.G. et votera pour vous (voir le pouvoir joint). Attention **une seule procuration par vote** n'est possible (article 7 des statuts de l'association).

**Bulletin de vote pour les élections au Comité exécutif.**

12 postes maximum sont à pourvoir pour quatre ans renouvelable<sup>3</sup>.

	NOMS	PRENOMS
1 <sup>i</sup>		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		

<sup>i</sup> L'ordre d'inscription n'est pas pris en compte. Les numéros rappellent simplement ici le nombre de candidat-e-s à choisir.

**NB :** La liste des candidat-e-s actualisée est disponible sur le site de l'association ou par courrier aux adresses suivantes : [afs@iresco.fr](mailto:afs@iresco.fr) ou Association française de sociologie, Sylvie Célérier, Secrétaire générale de l'association, 59/61, rue Pouchet - 75017 Paris

<sup>3</sup> **Article 9.** des statuts de l'association

L'Association Française de Sociologie est administrée par un Comité exécutif de 16 membres au minimum et de 22 membres au maximum, élus pour 4 ans par l'Assemblée Générale et renouvelable par moitié tous les deux ans. Le Comité exécutif comprend un Président choisi en son sein et élu pour deux ans (renouvelable une fois) directement par l'Assemblée générale à la majorité simple. Le Bureau du Comité exécutif comprend le Président, le Vice-Président, le Trésorier et le Secrétaire Général. Le Président propose au Comité exécutif les autres membres du Bureau qui sont élus par le Comité exécutif. Les membres du Bureau doivent être choisis parmi les membres du Comité exécutif

Les déclarations de candidature pour le Comité exécutif sont enregistrées par le Secrétaire général 30 jours avant l'Assemblée Générale. La liste des candidatures est envoyée avec la convocation à l'Assemblée générale qui peut cependant décider d'accepter d'autres candidatures.



## Assemblée Générale du 18 avril 2006

### Bulletin de vote pour l'élection à la Présidence.

Les candidat-e-s à la présidence doivent faire partie du Comité Exécutif<sup>4</sup>, le mandat est de deux ans renouvelable une fois.

NOM	PRENOM

**NB** : La liste des candidat-e-s actualisée est disponible sur le site de l'association ou par courrier aux adresses suivantes : [afs@iresco.fr](mailto:afs@iresco.fr) ou Association française de sociologie, Sylvie Célérier, Secrétaire générale de l'association, 59/61, rue Pouchet - 75017 Paris

---

<sup>4</sup> Les candidatures ne sont pas limitées aux membres du CE poursuivant leur mandat pour deux ans au moment de l'AG. Les candidat-e-s peuvent être (ré)élu-e-s au CE lors de l'AGO du 16 avril 2009 et se présenter pour les deux élections.

Rappel de l'Article 9 des statuts de l'association , « L'Association Française de Sociologie est administrée par un Comité exécutif de 16 membres au minimum et de 22 membres au maximum, élus pour 4 ans par l'Assemblée Générale et renouvelable par moitié tous les deux ans. Le Comité exécutif comprend un Président choisi en son sein et élu pour deux ans (renouvelable une fois) directement par l'Assemblée générale à la majorité simple. »